



10 lauréats 2017 de l'appel à projet « Travaux de dépollution pour la reconversion des friches urbaines polluées »

L'ADEME accompagne les acteurs de la reconversion des friches urbaines polluées. **En 2017, 10 projets répondant aux critères de l'appel à projets « Travaux de dépollution pour la reconversion des friches urbaines polluées » ont été sélectionnés par l'Agence, suite aux avis d'un comité externe** regroupant des représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire, des établissements publics fonciers (EPF Lorraine et EPF Auvergne), des professionnels du traitement de sols via l'UPDS (Union des Professionnels de la Dépollution des Sols) et de FNE (France Nature Environnement). **Ils s'ajoutent aux 110 projets ayant bénéficié du soutien de l'ADEME entre 2010 et 2016.**

Donner un nouvel usage aux secteurs délaissés

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une action de renouvellement urbain ou de reconversion économique. **Ils permettront de requalifier des secteurs délaissés pour leur donner un nouvel usage.**

Les lauréats 2017 bénéficieront du soutien de l'ADEME pour la réalisation d'opérations dont les solutions de gestion retenues pour la dépollution du site répondent à trois objectifs :

- Intégrer les contraintes de pollution dans la conception du projet ;
- Permettre une parfaite maîtrise des sources de pollution ainsi que de leurs éventuels impacts sur le site et à proximité ;
- Privilégier les techniques de dépollution *en place* et/ou sur site.

Tous les projets retenus sont conduits conformément à la méthodologie nationale de février 2007 (révisée en avril 2017), le plan de gestion comportant notamment un bilan coûts/avantages des différentes mesures de dépollution et les mesures finalement choisies. De plus, les travaux de dépollution sont réalisés et suivis par des entreprises certifiées « LNE Service Sites et Sols Pollués¹ » ou équivalent.

Les projets lauréats répondent à 3 nécessités

Pour chaque projet retenu, une attention particulière a été portée sur :

- **Son inscription dans une démarche d'aménagement durable** (gestion des sols et des eaux, préservation de la nature et prise en compte de la biodiversité, économie circulaire, qualité de l'air, maîtrise de l'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique, mobilité, gestion des mixités sociale, générationnelle, des habitats et fonctionnelle, gouvernance de projet et l'implication des riverains et des futurs usagers) ;
- **Sa cohérence territoriale** (insertion territoriale, cohérence avec les documents de planification).
- **Le caractère incitatif d'une aide** publique pour la réalisation de l'opération, sur la base d'une analyse financière du projet.

¹ La certification LNE Service Sites et Sols Pollués (dit « Certification LNE SSP ») est une démarche volontaire qui atteste de la conformité des services proposés par un prestataire avec les exigences définies dans le référentiel LNE SSP et celles des normes françaises NF X 31-620 relatives aux Sites et Sols Pollués.

Un accompagnement de l'ADEME sur le long terme

L'ADEME poursuivra son accompagnement des projets de reconversion de friches en soutenant en 2018, des projets d'aides à la décision (études préalables de type Inventaires Historiques Urbains et plan de gestion, études de faisabilité et essais pilotes...) et par le lancement d'un nouvel appel à projets « travaux de dépollution » en fin d'année, avec sélection de projets en 2019.

FOCUS SUR LES LAURÉATS 2017

Les 10 projets retenus concernent des collectivités de taille variée et des superficies allant de 0,1 à 39 ha. Ils représentent un coût total de plus de 11,1 M€ de travaux de dépollution éligibles et une aide totale de l'ADEME de 2,9 M€. Ils sont présentés ci-dessous par ordre alphabétique de leur région d'implantation.

Auvergne-Rhône-Alpes

- VILLE DE SAINT EGREVE : site Philibert-Dellastre à Saint-Egrève (38).
- BOUYGUES IMMOBILIER : projet Villenciel à Villeurbanne (69).

Grand-Est

- LINKCITY : îlot Jardiniers à Nancy (54).
- VILLE DE STRASBOURG : secteur Saint Gall du Parc Naturel Urbain Ill-Bruche à Strasbourg (67).
- SCI SEROC : ancien site ERGE2000 à Huttenheim (67).

Hauts-de-France

- SEM VILLE RENOUVELLEE : friche Peignage Amédée-Prouvost du futur quartier d'activités à La Lainière à Wattrelos (59).
- METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : friche Teintureries et Impressions du Nord (TIN) à Don Sainghin en Weppes (59).

Ile-de-France

- SCI LA FABRIQUE DE LA DANSE : site Gambetta à Paris (75).

Normandie

- VILLE DU HAVRE : îlot Duguay-Trouin au Havre (76).
- NORMANDIE AMENAGEMENT : projet de plate-forme de recyclage de terres excavées sur l'ancienne usine sidérurgique de la SMN à Colombelles (14).

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)